

A Barbizon, le 5 mai 2020

Le Maire,

A

**Mesdames, Messieurs,
Les parents d'élèves
École Jean-François-Millet**

Nos réf : PhD/VB/2020/21

Objet : Informations aux parents d'élèves – Protocole sanitaire - guide relatif à la réouverture et au fonctionnement de l'école Jean-François Millet

Chère Madame, Cher Monsieur,

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement décidée par le gouvernement, j'ai réuni une cellule de crise composée de la Directrice de l'école, d'un représentant des parents d'élèves, de la directrice des services, de conseillers municipaux. Pour information, la Députée Aude Luquet avait réuni les maires de l'agglomération à l'occasion d'une vidéo conférence au cours de la semaine dernière.

Conscient des problèmes qu'entraîne la fermeture de l'école pour les parents qui reprennent le travail, et conscient également de la faiblesse du risque sanitaire encouru dans les conditions décrites ci-après, j'ai décidé, comme de nombreux maires de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, de réouvrir l'école Jean-François Millet, progressivement, à partir du 18 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions gouvernementales.

Les parents restent libres d'envoyer ou non leurs enfants à l'école.

Aussi, le présent protocole précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement de l'école Jean-François Millet **à compter du 18 mai et non pas du 11 mai**, pour finaliser les travaux relatifs à l'organisation de l'accueil des enfants, en toute sécurité.

QUELS ENFANTS ?

Suite à la concertation précitée et compte tenu des prescriptions données dans le protocole sanitaire d'une part, de la configuration des locaux et l'aménagement des classes d'autre part, il nous paraît malheureusement impossible d'accueillir les enfants de Petite et Moyenne section en leur assurant une sécurité maximale (il semble en effet inconcevable que des tout-petits ne puissent avoir accès à aucun matériel collectif).

- Ainsi, sous réserve de la présence du personnel enseignant à compter du 18 mai, les enfants des classes de GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 pourront être accueillis.

- Hors ces classes, seront acceptés, sur demande expresse, après autorisation de la Directrice et au regard des effectifs déjà accueillis "les enfants qui ont perdu tout contact avec le système scolaire depuis le début du confinement, les enfants en situation de handicap, les enfants dont les familles sont en grande précarité" mais aussi "au-delà des personnels de santé, les enfants de la RATP, des enseignants et tous ceux qui sont indispensables aux services publics essentiels ou à l'économie".

COMMENT ?

Les prescriptions préconisées dans le guide sanitaire sont mises en œuvre en collaboration très étroite entre les services de l'éducation nationale et mairie. Le leitmotiv de ce protocole est la distanciation physique et le lavage des mains. Ainsi, les locaux de l'école JF Millet, nous permettent de proposer pour chaque classe une entrée différente. En revanche la configuration de l'école et de la cantine ne permet d'accepter les cours élémentaires et moyens que deux jours sur quatre ; soit lundi et mardi, soit jeudi et vendredi.

Les horaires et jours d'entrée sont les suivants :

- **MATERNELLE GRANDE SECTION** : A 8h35, **tous les jours, au portillon de l'école maternelle**. L'ATSEM vérifiera pour chaque élève, la température et l'accompagnera se laver les mains, avant de le confier à l'enseignant en classe.
- **COURS PRÉPARATOIRE** : A 8h35, **tous les jours, au portail donnant sur la rue Révillon**. Un agent municipal vérifiera pour chaque élève, la température et l'accompagnera se laver les mains, avant de le confier à l'enseignant en classe.
- **COURS ÉLÉMENTAIRE 1** : A 8h35, **le lundi et mardi, au portillon de la cantine**. Un agent municipal vérifiera pour chaque élève, la température et l'accompagnera se laver les mains, avant de le confier à l'enseignant en classe.
- **COURS ÉLÉMENTAIRE 2** : A 8h35, **les jeudi et vendredi, au portillon de la cantine**. Un agent municipal vérifiera pour chaque élève, la température et l'accompagnera se laver les mains, avant de le confier à l'enseignant en classe.
- **COURS MOYEN 1** : A 8h50, **les lundi et mardi, au grand portail**, rue du 23 août, par l'enseignant qui vérifiera pour chaque élève, la température et l'accompagnera se laver les mains, avant de l'installer en classe.
- **COURS MOYEN 2** : A 8 h50, **les jeudi et vendredi, au grand portail**, rue du 23 août, par l'enseignant qui vérifiera pour chaque élève, la température et l'accompagnera se laver les mains, avant de l'installer en classe.
- En résumé :
Grande section et cours préparatoire: tous les jours
Cours élémentaire 1 et cours moyen 1 : lundi et mardi
Cours élémentaire 2 et cours moyen 2 : jeudi et vendredi

Le lavage des mains a lieu à chaque entrée et sortie de classe, et avant et après récréation. Il en est de même pour la cantine. Afin de respecter la distanciation, les robinets d'eau accessibles sont espacés d'un mètre.

La disposition du mobilier des classes a été modifiée pour pouvoir y accueillir les élèves avec le maintien de la distanciation physique. **Les tables sont donc espacées de 1m dans tous les sens, avec un maximum de 15 tables par classe**, même si la règle des 4m² par élève permet d'en accueillir plus.

Les armoires sont condamnées et la pose de balises en ruban permettra aux enfants de visualiser les zones interdites.

Les échanges de matériel (crayons, etc.) entre élèves sont interdits

Un marquage au sol à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, renforcé par la pose de barrières, permettra une meilleure identification de la distanciation physique à observer ainsi que les chemins à parcourir pour mieux guider les élèves et limiter le brassage.

Des affiches seront apposées pour rappeler les gestes barrières et les lieux d'accueil de chaque classe.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels sera assuré par notre prestataire habituel avec lequel, nous sommes en train de finaliser les détails de son intervention. Il est prévu un passage supplémentaire pendant l'heure du déjeuner, pour désinfecter des tables, robinets, poignées de porte, etc. Lors du déplacement des élèves, les portes restent ouvertes pour minimiser les contacts. Pour information, le surcoût de ce nettoyage est de 900€/mois.

LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

La restauration scolaire pourra accueillir 21 élèves par service (et non plus 40), eu égard à sa configuration et à l'obligation de distanciation. Dès lors, ne pourront déjeuner que les élèves dont les parents auront répondu en priorité et dans les temps au questionnaire ci-joint. Les repas fournis par notre prestataire habituel seront en panier individuel y compris la boisson. Aucune nourriture provenant de l'extérieur ne sera tolérée.

L'accueil du matin sera maintenu et ouvrira à 7h30 selon les modalités décrites ci-dessus (prise de température, lavage des mains, distanciation physique).

L'accueil goûter sera maintenu et débutera à 16h30, dans les mêmes conditions que celles précitées.

L'étude dirigée ne pourra pas être proposée.

LES MOYENS

- La commune a prévu les commandes de fournitures essentielles au maintien de la sécurité sanitaire des enfants. Nous nous sommes assurés et nous nous assurerons régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables (savon liquide, papier toilette, essuie-mains à usage unique, gel hydroalcoolique, etc.).
- Le port du masque

- Pour les personnels

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse mettra à disposition de ses agents (instituteurs) en contact direct avec les élèves au sein des écoles et des établissements, des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence à l'école.

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers, ainsi que pendant la circulation au sein de l'école, ou pendant la récréation.

La commune de Barbizon fournira en masques son personnel (ATSEM, intervenants, personnel d'entretien et de restauration).

- Pour les élèves

Pour les élèves des écoles maternelles, le port de masque est à proscrire.

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé, mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage.

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies particulières.

Le cas échéant, il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.

La commune distribuera un masque en tissu, lavable, par élève à la rentrée.

Dans l'attente, il est prévu que le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse dote chaque école en masques, de même qualité que ceux mis à la disposition des enseignants (masques « grand public » de catégorie 1) afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui le souhaitent ou doivent en être équipés et qui savent l'utiliser à bon escient.

Voici donc, dans un premier temps, les informations dont nous disposons, à ce jour. L'organisation de l'école a été conçue selon les directives du protocole gouvernemental. Ce protocole de 63 pages peut vous être transmis par mail à votre demande.

Les modalités décrites ci-dessus vous permettront de répondre, en toute connaissance de cause, au questionnaire relatif à vos intentions concernant la fréquentation scolaire et périscolaire de vos enfants. Une réponse binaire (oui/non) est hautement souhaitable, sans justification complémentaire.

Nous vous rappelons que la décision d'envoyer ou non vos enfants à l'école, dans les conditions décrites, vous revient.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Bon déconfinement à tous.

Le Maire,
Philippe DOUCE

